

La victime avait 76 ans

[3 contributions](#)

[Voter0](#)

Publié le jeudi 01 novembre 2012 à 03H00

Un accident mortel de la route s'est soldé hier après-midi à Dumbéa par le décès d'une femme de 76 ans, originaire de Ouégoa. Deux autres personnes, âgées d'une trentaine d'années, dont le conducteur a priori responsable, sont dans un état grave.

[1](#) > [2](#) > [3](#)



Le week-end de quatre jours n'a pas encore commencé que la route a déjà tué. Hier, vers 15 h 30, une dame née en 1936 à Ouégoa (Nord) a perdu la vie dans un accident de la route sur la RT1. A hauteur de la mairie de Dumbéa, peu après la ligne droite longeant la station-service en direction du Nord, un véhicule Peugeot 207 avec à son bord deux trentenaires, se serait déporté sur la voie opposée et a percuté de plein fouet une Hyundai Getz. Au vu des carcasses des deux voitures et aux dires de certains témoins de l'accident, le choc frontal a été terrible.

Deux agents de la police municipale de Dumbéa sont arrivés en premier sur les lieux, rapidement rejoints par les pompiers de la caserne locale puis des urgentistes du Smur et des gendarmes de la brigade territoriale. Le bilan est lourd : une personne décédée, deux blessés graves. Une femme de 76 ans, serait morte sur le coup.

Fractures. Les deux trentenaires, dont l'un est, a priori responsable du drame en raison d'une vitesse excessive, ont été hélicoptérés jusqu'à l'hôpital Gaston-Bourret avec de nombreuses fractures aux membres inférieurs et une fracture du fémur. Leur pronostic vital n'est pas engagé. Pendant plus de trois heures, la circulation a été coupée dans les deux sens par les gendarmes de la brigade motorisée installée à la caserne de Normandie. Une cinquantaine de véhicules, trois bus de Carsud et une trentaine de piétons ne pouvaient qu'attendre la fin des opérations pour traverser la commune.

Analyses. De leur côté, les gendarmes de la brigade territoriale de Dumbéa ont procédé aux constatations d'usage et restent en charge de l'enquête autour de cet accident. Les résultats des analyses toxicologiques consécutifs aux prises de sang sur les deux conducteurs impliqués (dont la victime) devraient être connus d'ici peu. L'objectif ? Savoir si la personne a priori responsable du drame était en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de stupéfiants au moment des faits. Si les résultats s'avèrent positifs, ou si un manquement au code de la route (vitesse excessive par exemple) est prouvé, le conducteur incriminé pourrait être poursuivi pour homicide involontaire.

Aurélien Lalanne